



POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Ressources Bonterra Inc. (la « **Société** ») s'engage à protéger ses employés ainsi que ses sous-traitants et fournisseurs, contre toute perte accidentelle, qu'elle soit humaine ou matérielle.

Le comité technique, de santé et sécurité et de développement durable de la Société (le « **comité** »), nommé par le conseil d'administration (le « **conseil** »), assiste le conseil dans sa surveillance des questions techniques, environnementales, de développement durable, de santé et de sécurité ainsi que de l'engagement communautaire. La charte du comité comprend la définition de l'autorité et des responsabilités du comité.

La mission de la Société en matière de santé et sécurité est d'effectuer un travail de qualité supérieure dans le respect des lois, des normes et des pratiques exemplaires applicables, le tout dans un environnement exempt d'accidents et d'incidents de travail.

La Société croit que la prévention en milieu de travail est essentielle pour concrétiser et accomplir son engagement et sa mission de façon durable.

La Société s'engage à :

- s'efforcer de maintenir un environnement de travail sûr et propre comme l'exige la législation.
- identifier et éliminer tout risque prévisible pouvant entraîner des blessures, des maladies professionnelles, des dommages matériels et des atteintes à l'environnement.
- contrôler les pertes accidentelles grâce à la participation commune et active de la direction de la Société, des employés, y compris les sous-traitants et les fournisseurs, et appuyée par tous les niveaux hiérarchiques de la Société.
- S'assurer que chaque employé a le devoir et la responsabilité de maintenir un environnement de travail sécuritaire et propre tout en respectant les normes de la Société.
- Encourager la direction, les employés et les sous-traitants et fournisseurs à participer à l'identification et à l'élimination des risques sur le lieu de travail.
- Offrir une formation aux employés qui conduira à une bonne gestion de la santé et de la sécurité.
- Former et informer les employés, les sous-traitants et les fournisseurs des risques associés à leur travail ainsi que des méthodes de travail sécuritaires à suivre lors de l'exécution de ce travail.
- Surveiller le rendement en matière de santé et de sécurité et encourager son effectif à fournir une rétroaction pour identifier les occasions où la Société pourrait améliorer son rendement en matière de santé et de sécurité.